

IMPORTANT IMPORTANT IMPORTANT

Rallye Kalt-Bec 23/24 Juillet 2011

Montant de l'Engagement : 285 €
Equipage Membres de l'E R E : 265 €

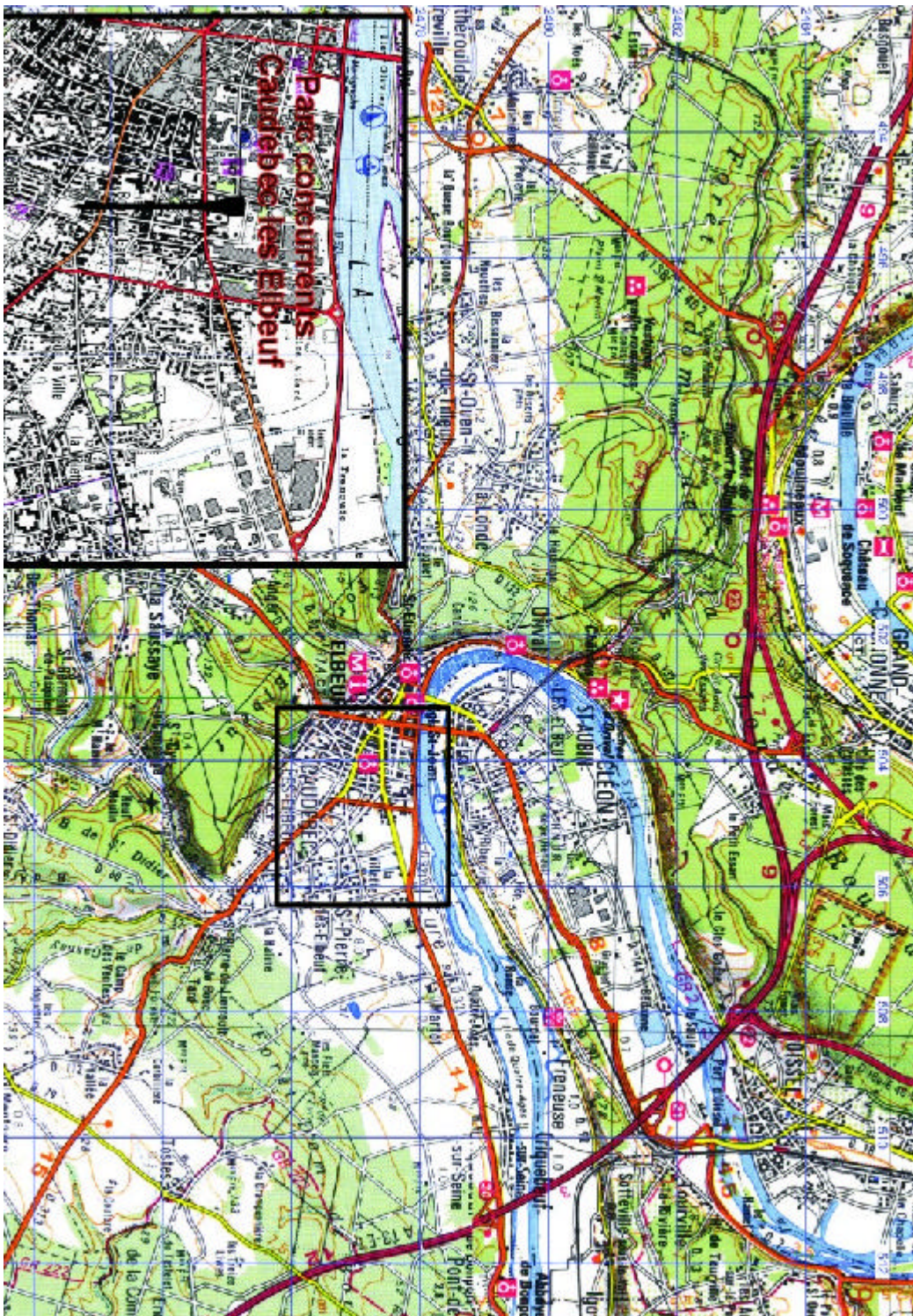
ATTENTION : Pour tous engagements envoyés avant le 1^{er} Juillet (cachet de la poste faisant foi) Bénéficiez d'une REDUCTION DE 35€

Pour bénéficier de la **REDUCTION ET DE LA PRISE EN COMPTE DE VOTRE ENGAGEMENT**, vous devez **IMPERATIVEMENT** envoyer deux chèques :

1 Chèque de ~~250€00~~ + 1 Chèque de 35€00
Equipage Membre ERE : 1 Chèque de ~~230€00~~ + 1 Chèque de 35€00

(Le chèque de 35€00 vous sera restitué le jour du Rallye)

Après la date du 1^{er} Juillet faites un chèque : 285 €
Equipage Membres de l'E R E : 265 €



Ecurie Région Elbeuf

Mairie de Caudebec les Elbeuf
 Place Jean Jaurès
 76320 Caudebec les Elbeuf
 Tel : 06.07.46.22.00
 Fax : 02.22.44.30.73
 E-mail : ecurie.region.elbeuf@orange.fr
 Site internet : www.ecurieregionelbeuf.com



REGLEMENT PARTICULIER

7ème RALLYE "KALT-BEC" AUTO-PIECES 27
SAMEDI 23 et DIMANCHE 24 Juillet 2011
 Lieu : Caudebec les Elbeuf - Kalt-Bec

L'Ecurie Région Elbeuf organise sous les présidences d'honneur de :

Monsieur CARON Rémi	Préfet du Département de la Seine Maritime
Madame BUCCIO Fabienne	Préfet du Département de l'Eure
Monsieur MARIE Didier	Président du Conseil Général de la Seine Maritime et Vice-Président du CREA
Monsieur FABIUS Laurent	Président de la CREA
Monsieur DESTANS Jean Louis	Président du Conseil Général de l'Eure
Monsieur CARU Noël	Maire de Caudebec les Elbeuf et Membre du Pôle de Proximité d'Elbeuf
Monsieur DUCHESNE Daniel	Maire de Orival
Madame TAILLANDIER Martine	Maire de Moulineaux
Monsieur DUPRAY Patrice	Maire de Grand-Couronne
Monsieur BERTHOU Noël	Maire de Boissey le Châtel
Monsieur GUENIER Jean Marie	Maire de Theillemont
Monsieur LUNEL Dominique	Président du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie

PROGRAMME – HORAIRES

Ouverture des engagements	Dès parution du présent règlement
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 11 Juillet 2011
Distribution du carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK) et Reconnaissances	Vendredi 22 Juillet 2011 de 14h à 20h et Samedi 23 Juillet 2011 de 9h à 20h
Publication liste des engagés sur le site www.ecurieregionelbeuf.com	Jeudi 21 Juillet 2011
Vérification des documents et des voitures puis mise en parc. Place Jean Jaurès à Caudebec les Elbeuf	Samedi 23 Juillet 2011 de 14h à 18h30 (Techniques 18h45)
Collège des commissaires sportifs	1 ^{ère} réunion Samedi 23 Juillet 2011 à 19h30
Espace BOURVIL à Caudebec les Elbeuf	2 ^{ème} réunion Dimanche 24 Juillet 2011 à 7h30
Publication des équipages admis au départ à l'Espace BOURVIL	Samedi 23 Juillet 2011 à 20h30
Briefing des pilotes	Dimanche 24 Juillet 2011 à 8h00
Départ du 1 ^{er} Concurrent - Espace BOURVIL à Caudebec les Elbeuf	Dimanche 24 Juillet 2011 à 8h30
Publication des résultats partiels et final (affichage) Espace BOURVIL	Dimanche 24 Juillet 2011
Arrivée du rallye à l'Espace BOURVIL à Caudebec les Elbeuf	Dimanche 24 Juillet 2011 à partir de 16h
Vérifications finales	A l'Arrivée du Rallye
Publication des résultats du rallye	15min après l'arrivée du dernier équipage
Remise des prix : Espace BOURVIL	30min après ouverture du parc fermé

Siège social - Mairie de Caudebec les Elbeuf
 Adresse courrier - 51 Rue du Neubourg - 76500 Elbeuf
 Association loi 1901 – Agrément jeunesse et sports n°76 S 0656

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'A.S.A. Haute Normandie en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Région Elbeuf en qualité d'organisateur technique organisent le Samedi 23 et le Dimanche 24 Juillet 2011, le 7ème RALLYE REGIONAL "KALT-BEC".

Cette épreuve sera disputée conformément à la réglementation Générale de la Coupe de France des Rallyes. Le présent règlement a été enregistré par la F.F.S.A., sous le n° R 252 en date du 12/05/2011 et par le Comité Régional du sport Automobile de Normandie sous le n° 11-11 en date du 25/04/2011.

Comité d'organisation : ECURIE REGION ELBEUF **Président :** C. BOGEMANS
 et Mairie de Caudebec les Elbeuf **Vice Président :** P. JEGOU
Organisateur technique : Place Jean Jaurès
 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF

Secrétariat : ECURIE REGION ELBEUF
 51 Rue du Neubourg
 76500 ELBEUF
 Tel : 06.07.46.22.00
 Fax : 02.22.44.30.73 - E-mail : ecurie.region.elbeuf@orange.fr

Permanence du Rallye : ESPACE BOURVIL à Caudebec les Elbeuf
 Tel : 02.35.81.22.64
 - Samedi 23 Juillet de 14h à 19h
 - Dimanche 24 Juillet dès 7h

Parcs de départ, de regroupement et fermé – tableau officiel d'affichage :
 ESPACE BOURVIL à Caudebec les Elbeuf

1.1 Officiels de l'Epreuve

Collège des Commissaires Sportifs	Président Membres	VERRIER Jacques WICO Michel JARDIN François	1303 / 2205 1303 / 2204 1303 / 20414
Directeur de Course		THOMAS Maryse	0416 / 3123
Directeur de Course Adjoint		CARTERON Michel	1308 / 8442
Responsable de la Sécurité préfecture / Chargé de la mise en place des moyens		BOGEMANS Christophe	1306 / 44924
Services Médicaux		Hôpital des Feugrais Hôpitaux d'Evreux CHU de Rouen	
Médecin 1		Docteur BERENI Xavier	
Médecin 2		Docteur CARON Catherine	
Commissaire technique responsable	- (B)	BALLENGHIEN Francis	1306 / 5641
Commissaires techniques	- (C)	GUILLEUX Patrick	1106 / 55340
	- (C)	FRELAND Alain	1308 / 48045
	- (C)	LEOURTOIS Michel	1429 / 142202
	- (C)	LEBEL Francis	1318 / 6019
Chronométrateur 1		GROUD Francis	1316 / 8035
Chronométrateur 2		VIGNE Pierre	1306 / 21195
Relations concurrents		PIERRE Michèle MAWDSLEY Myriam	1308 / 8342 1303 / 11115
Juge de faits		Conforme au règlement F.F.S.A	

1.2 Eligibilité :

- Le 7ème Rallye Régional "KALT-BEC" compte pour :
- la Coupe de France des Rallyes 2011 (coefficient 2)
 - le championnat du Comité Régional de Normandie 2011
 - le Challenge N1 2011

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 Départ :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles :

- 7.2.11 - Les signes distinctifs des commissaires de route sont : Combinaison Blanche ou grise
 - Les signes distinctifs des commissaires Chef de Poste sont : Baudriers jaune ou orange fluo

7.3 Contrôles passages, Horaires, Mise hors course :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4 Contrôle de regroupement :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5 Epreuves Spéciales :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.18.3 Officiels et personnels :

Les personnes en fonction sur le parcours d'une épreuve spéciale, y compris les journalistes et photographes accrédités, devront avoir un badge fourni par l'organisateur et leur licence.

7.6 Parc Fermé :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Consultable sur www.ecurieregionelbeuf.com pendant et après le rallye.

ARTICLE 10. PRIX

Prix (en Chèques sans ordre) et Coupes

CLASSEMENT	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
SCRATCH	270 €	230 €	170 €	120 €	70 €
CLASSE et GROUPE Z : 3 partants	250 €				
CLASSE et GROUPE Z : 4 à 6 Partants	250 €	150 €	90 €		
CLASSE et GROUPE Z : 7 à 9 Partants	250 €	170 €	115 €	85 €	
CLASSE et GROUPE Z : plus de 9 Partants	250 €	170 €	115 €	85 €	65 €
Equipages Féminins : 3 Partantes	250 €	120 €			

Total distribuable : 14870 €

Remise des prix : Dimanche 24 juillet 2011, 30 min après l'ouverture du parc fermé, Espace BOURVIL.

Prix cumulables (Maximum 2 chèques)

Les classes inférieures à 3 partants, y compris les équipages féminins et groupe Z, 50 % des primes seront distribuées.

Une coupe sera remise aux 3 premiers du scratch et au premier de chaque groupe et classe.

Les prix et coupes ne seront remis qu'aux équipages présents.

Le classement commissaires : 4 commissaires récompensés. (2 par spéciale)

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix perdront leurs droits.

Un tirage au sort sera effectué sur la liste des partants lors de la remise des prix pour deux engagements à demi-tarif pour l'édition suivante du Rallye "KALT-BEC". (Présence du pilote ou du co-pilote indispensable sinon un nouveau tirage sera effectué). **Nous vous rappelons que cet avantage est non cessible.**

P.S. : Nous vous rappelons que nous avons beaucoup de difficultés à organiser des épreuves. Les Maires et les riverains sont de plus en plus réticents à cause des nuisances et des excès de vitesse en reconnaissances et en course (routier).

1.3 Vérifications :

Les vérifications administratives et techniques auront lieu :

**Le Samedi 23 Juillet sur la Place de la Mairie de Caudebec les Elbeuf
De 14h à 18h30 pour tous les groupes. (Techniques 18h45)**

Nota :

Après avoir passé les vérifications, vous devrez directement placer votre voiture de course au parc fermé situé devant l'ESPACE BOURVIL à Caudebec les Elbeuf où elle passera la nuit en toute sécurité.
Vous devrez impérativement garer vos plateaux à l'endroit prévu à cet effet.

Les vérifications finales seront effectuées au parc d'arrivée et éventuellement au Garage AUTO-PIECES 27, 1140 Route Nationale, 27520 SAINT DENIS DES MONTS Taux horaire de la main d'œuvre 45€TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5 Toute personne licenciée qui désire participer au 7^{ème} Rallye "Kalt-Bec" doit adresser à :
ECURIE REGION ELBEUF
51 Rue du Neubourg
76500 ELBEUF
Port : 06.07.46.22.00
Fax : 02.22.44.30.73

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 11 Juillet 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi), accompagnée impérativement du chèque de règlement à l'ordre de L' ECURIE REGION ELBEUF. (voir article 3.1.1.3 du règlement standard FFSA : les chèques seront déposés le lendemain de l'épreuve)

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1 Les droits d'engagement et assurance sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
pour les membres de l'E.R.E (pilote + co-pilote) : 265 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €
pour les membres de l'E.R.E (pilote + co-pilote) : 530 €

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait par écrit est enregistré par le secrétariat au plus tard le Jeudi 21 Juillet 2011. (courriel - mail, fax et courrier)

3.1.12

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements, ou sera placée en liste d'attente.

3.2 Equipages :

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3 Ordre de départ :

Conforme au règlement standard FFSA.

1.3 Vérifications :

Les vérifications administratives et techniques auront lieu :

**Le Samedi 23 Juillet sur la Place de la Mairie de Caudebec les Elbeuf
De 14h à 18h30 pour tous les groupes. (Techniques 18h45)**

Nota :

Après avoir passé les vérifications, vous devrez directement placer votre voiture de course au parc fermé situé devant l'ESPACE BOURVIL à Caudebec les Elbeuf où elle passera la nuit en toute sécurité.
Vous devrez impérativement garer vos plateaux à l'endroit prévu à cet effet.

Les vérifications finales seront effectuées au parc d'arrivée et éventuellement au Garage AUTO-PIECES 27, 1140 Route Nationale, 27520 SAINT DENIS DES MONTS Taux horaire de la main d'œuvre 45€TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5 Toute personne licenciée qui désire participer au 7^{ème} Rallye "Kalt-Bec" doit adresser à :
ECURIE REGION ELBEUF
51 Rue du Neubourg
76500 ELBEUF
Port : 06.07.46.22.00
Fax : 02.22.44.30.73

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 11 Juillet 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi), accompagnée impérativement du chèque de règlement à l'ordre de L' ECURIE REGION ELBEUF. (voir article 3.1.1.3 du règlement standard FFSA : les chèques seront déposés le lendemain de l'épreuve)

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum.

3.1.11.1 Les droits d'engagement et assurance sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs : 285 €
pour les membres de l'E.R.E (pilote + co-pilote) : 265 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570 €
pour les membres de l'E.R.E (pilote + co-pilote) : 530 €

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait par écrit est enregistré par le secrétariat au plus tard le Jeudi 21 Juillet 2011. (courriel - mail, fax et courrier)

3.1.12

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements, ou sera placée en liste d'attente.

3.2 Equipages :

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3 Ordre de départ :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2 Pneumatiques :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA 2011.

Un seul parc d'assistance sera mis en place avec CH d'entrée et de sortie. Cet endroit sera indiqué sur le road-book.

(2 véhicules maximum par équipage avec autocollant Assistance collé sur le pare brise sous peine de sanction)

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ. Toutes infractions à cette obligation leurs seront imposables (frais de remise en état à la charge du concurrent).

Toutes les assistances effectuées en dehors de cette zone seront pénalisées.

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description:

Le 7^{ème} Rallye "KALT-BEC" représente un parcours routier de 164 Kms.

Il est divisé en 3 sections de 2 spéciales, d'une longueur totale de 37,2 Kms.

Les spéciales sont :

- E.S. 1-3-5 : ORIVAL - MOULINEAUX : 5,1 Kms x 3 = 15,3 Kms
- E.S. 2-4-6 : DU PLATEAU DE L'EURE : 7,3 Kms x 3 = 21,9 Kms

Le détail du parcours et des horaires figurent dans le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2 Reconnaissances :

Conforme au règlement standard FFSA.

- Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 22 Juillet de 14h à 20h et le Samedi 23 Juillet de 9h à 20h.
- 3 passages au maximum seront autorisés dans les spéciales.
- Tout marquage est interdit (sanctions éventuelles)
- Le Carnet d'itinéraire (Road-book) sera à la disposition des concurrents après que l'organisation ait reçu l'engagement accompagné obligatoirement du montant des frais de participation, à compter du Vendredi 23 Juillet à l'adresse suivante : BAR LE GRAND CHELEM - 1055 Rue Emile Zola - 76320 Caudebec les Elbeuf - Tél. : 02.35.81.14.22 (Place Jean Jaurès)
- Le numéro de reconnaissance vous sera remis avec le Road-book et devra être collé sur la partie supérieure droite du pare-brise.

Il est strictement interdit de prendre les spéciales à l'envers et de reconnaître avec un véhicule autre que particulier ou utilitaire.

Aux abords des habitations dans les spéciales, la vitesse est limitée à 50 Km/h, sur le reste des spéciales et le routier suivre les limitations en vigueur.

Tout manquement au respect de ces directives, en particulier en cas d'accident responsable, entraînera la mise hors course sans remboursement des équipages concernés et un dossier sera transmis à la FFSA.

6.3 Carnets de Contrôle :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4 Circulation:

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 Voitures autorisées :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2 Pneumatiques :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA 2011.

Un seul parc d'assistance sera mis en place avec CH d'entrée et de sortie. Cet endroit sera indiqué sur le road-book.

(2 véhicules maximum par équipage avec autocollant Assistance collé sur le pare brise sous peine de sanction)

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ. Toutes infractions à cette obligation leurs seront imposables (frais de remise en état à la charge du concurrent).

Toutes les assistances effectuées en dehors de cette zone seront pénalisées.

4.3.2.3 Limitation de changements de pièces :

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 Description:

Le 7^{ème} Rallye "KALT-BEC" représente un parcours routier de 164 Kms.

Il est divisé en 3 sections de 2 spéciales, d'une longueur totale de 37,2 Kms.

Les spéciales sont :

- E.S. 1-3-5 : ORIVAL - MOULINEAUX : 5,1 Kms x 3 = 15,3 Kms
- E.S. 2-4-6 : DU PLATEAU DE L'EURE : 7,3 Kms x 3 = 21,9 Kms

Le détail du parcours et des horaires figurent dans le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2 Reconnaissances :

Conforme au règlement standard FFSA.

- Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 22 Juillet de 14h à 20h et le Samedi 23 Juillet de 9h à 20h.
- 3 passages au maximum seront autorisés dans les spéciales.
- Tout marquage est interdit (sanctions éventuelles)
- Le Carnet d'itinéraire (Road-book) sera à la disposition des concurrents après que l'organisation ait reçu l'engagement accompagné obligatoirement du montant des frais de participation, à compter du Vendredi 23 Juillet à l'adresse suivante : BAR LE GRAND CHELEM - 1055 Rue Emile Zola - 76320 Caudebec les Elbeuf - Tél. : 02.35.81.14.22 (Place Jean Jaurès)
- Le numéro de reconnaissance vous sera remis avec le Road-book et devra être collé sur la partie supérieure droite du pare-brise.

Il est strictement interdit de prendre les spéciales à l'envers et de reconnaître avec un véhicule autre que particulier ou utilitaire.

Aux abords des habitations dans les spéciales, la vitesse est limitée à 50 Km/h, sur le reste des spéciales et le routier suivre les limitations en vigueur.

Tout manquement au respect de ces directives, en particulier en cas d'accident responsable, entraînera la mise hors course sans remboursement des équipages concernés et un dossier sera transmis à la FFSA.

6.3 Carnets de Contrôle :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4 Circulation:

Conforme au règlement standard FFSA